


AVIRON BITERROIS


Béziers - Valras-Plage

AVIRON de MER

9ème Régate de VALRAS-PLAGE

Samedi 22 avril 2017

Grand Prix 2017

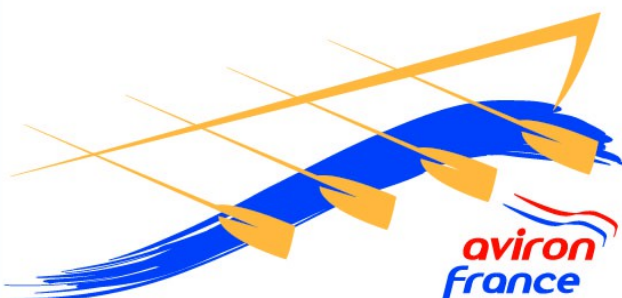
du Département de l'Hérault,

*Manche du Championnat de Méditerranée,
Épreuve qualifiante au championnat de France*

à partir
de 11 h

Plage de la Foire
Centre Ville
VALRAS-PLAGE

Régate qualifiante



Valras plage - 22 avril 2017



 Valras-Plage

**Hérault
Sport**

Vivons le sport
dans l'Hérault

Grand Prix de l'Hérault Aviron de Mer 2017
VALRAS-PLAGE

AVANT-PROGRAMME

SAMEDI 22 avril 2017

«Plage de la Foire – CENTRE VILLE»
Valras Plage, Rive DROITE

11h Accueil des participants

12h Réunion d'information ()

14h00 Départ 6 km course 1 : course qualifiante Femmes
Séniors et Master : 4x+ / 2x / 1x

15h15 Départ 6 km course 2 : course qualifiante Hommes
Séniors et Masters : 4x+ / 2x / 1x

16h30 Départ 6 km course 3 :
J18 (de J15 à J18) / **course qualifiante Juniors** ,
Séniors Mixtes : 4x+ / 2x
Vétérans mer Femmes et Messieurs : 2x / 1x
Vétérans mer Mixtes : 4x+ / 2x

18h30 **Récompenses** et vins d'honneur

21h **Soirée REPAS** et **MUSIQUE**.

RESTAURATION A PARTIR DE 11H POSSIBLE SUR PLACE

POSSIBILITE DE DORMIR SUR PLACE (cf fiche les dormeurs)

- Les Femmes peuvent participer aux épreuves Hommes,
- Les épreuves «mixte» doivent comprendre 50% H et 50% F
- pour les appellations des épreuves, il suffit de remplacer le «J» de Junior par «J18 ou J17» et le «C» de Cadet par « J16 ou J15»,
- Les rameurs de J15 et J16 peuvent courir dans les épreuves «J18» sans certificat médical de surclassement,
- les 17 et 18 ans peuvent courir en épreuve «Senior» sans certificat médical de surclassement
- Tout compétiteur doit être titulaire d'un certificat médical avec absence de contre indication à la pratique de l'aviron en compétition daté de moins d'un an.

Grand Prix de l'Hérault Aviron de Mer 2017 VALRAS-PLAGE

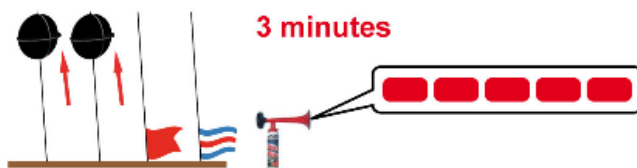
PARCOURS PREVISIONNEL



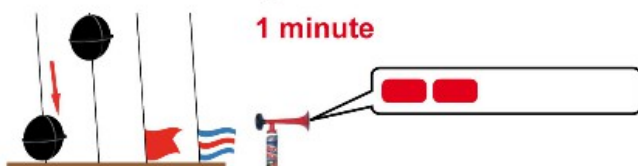
	Distance
Bord 1	1100
Bord 2	1350
Bord 3	500
Bord 4	1100
Bord 5	1350
Bord 6	600
	6000

Quelques rappels réglementaires :

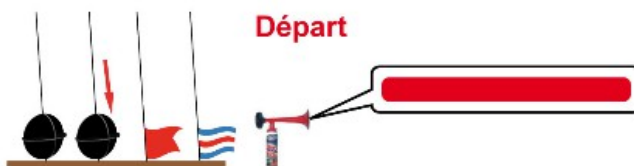
- **A l'arrivée** sur site le délégué signale l'arrivée des rameurs auprès des organisateurs, et récupère le cas échéant le plan du parcours, le programme, toute autre information nécessaire (météo prévue, WC, Douches, etc ...) ;
- **Si le suis délégué du club** je participe à la réunion d'information à 12 heures : j'écoute la présentation du parcours et autres informations, je signale par écrit lorsque l'organisateur passe en revue le programme les changements dans les équipages et forfaits. Je n'oublie pas de signer la feuille d'émargement
- **Si je suis équipier référent** (chaque embarcation est représentée par un équipier référent) : je participe à la réunion d'information à 12 heures, j'écoute les informations que je transmets ensuite à l'équipage. Je n'oublie pas de signer la feuille d'émargement.
 - Absence à la réunion = interdiction de courir et sanction encourue de 150€
- **Avant et après la course** le coéquipier référent vient émarger (signer) sur la feuille de course auprès d'un arbitre. Ce dernier est vêtu de bleu et se trouve sur la plage à proximité des embarcations ;
- **Si je barre : je porte obligatoirement mon gilet de sécurité**
 - Absence de gilet = interdiction de courir et sanction encourue de 150€
- **Procédure de départ**



- Je me positionne en arrière de la ligne de départ sans gêner les autres équipes et sans franchir la ligne de départ.
- Si je franchis la ligne de départ, je dois la contourner par l'une des extrémités et aller me placer à l'arrière des concurrents.



- Je dois me situer en retrait de la ligne de départ
- Si je dépasse volontairement la ligne j'encours l'exclusion



- Si je fais un départ anticipé, je suis passible d'une pénalité

- A l'arrivée de la course, pour être classé, mon équipage doit franchir la ligne d'arrivée matérialisée par 2 bouées et être au complet au passage de la ligne (concerne les 2 X et 4 X+).

Grand Prix de l'Hérault Aviron de Mer 2017
VALRAS-PLAGE

INSCRIPTION A LA SOIREE FESTIVE
DU 22 AVRIL 2017

APPEL AUX FESTOYEURS

Nom et Prénom	Indiquez si Adulte (A) Ou si moins de 12 ans (E)

Nombre d'adultes x 15 euros

Nombre d'enfants x 10 euros

Ci-joint un chèque de :

à l'ordre de : Aviron Club Biterrois
Chez Mme GLEIZE
130 av Bombard
34500 Béziers

Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte

Date

Signature

Grand Prix de l'Hérault Aviron de Mer 2017
VALRAS-PLAGE

INSCRIPTION A LA SOIREE FESTIVE
DU 22 AVRIL 2017

APPEL AUX DORMEURS

Hébergement sur place à la colonie mer et soleil en chambres de 2 à 6 lits

Nombre de dames x 15 euros*		
Nombre d'hommes x 15 euros*		

** nuité plus petit déjeuner*

TOTAL	Euros
-------	-------

Ci-joint un chèque de :

à l'ordre de : Aviron Club Biterrois
Chez Mme GLEIZE
130 av Bombard
34500 Béziers

Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte

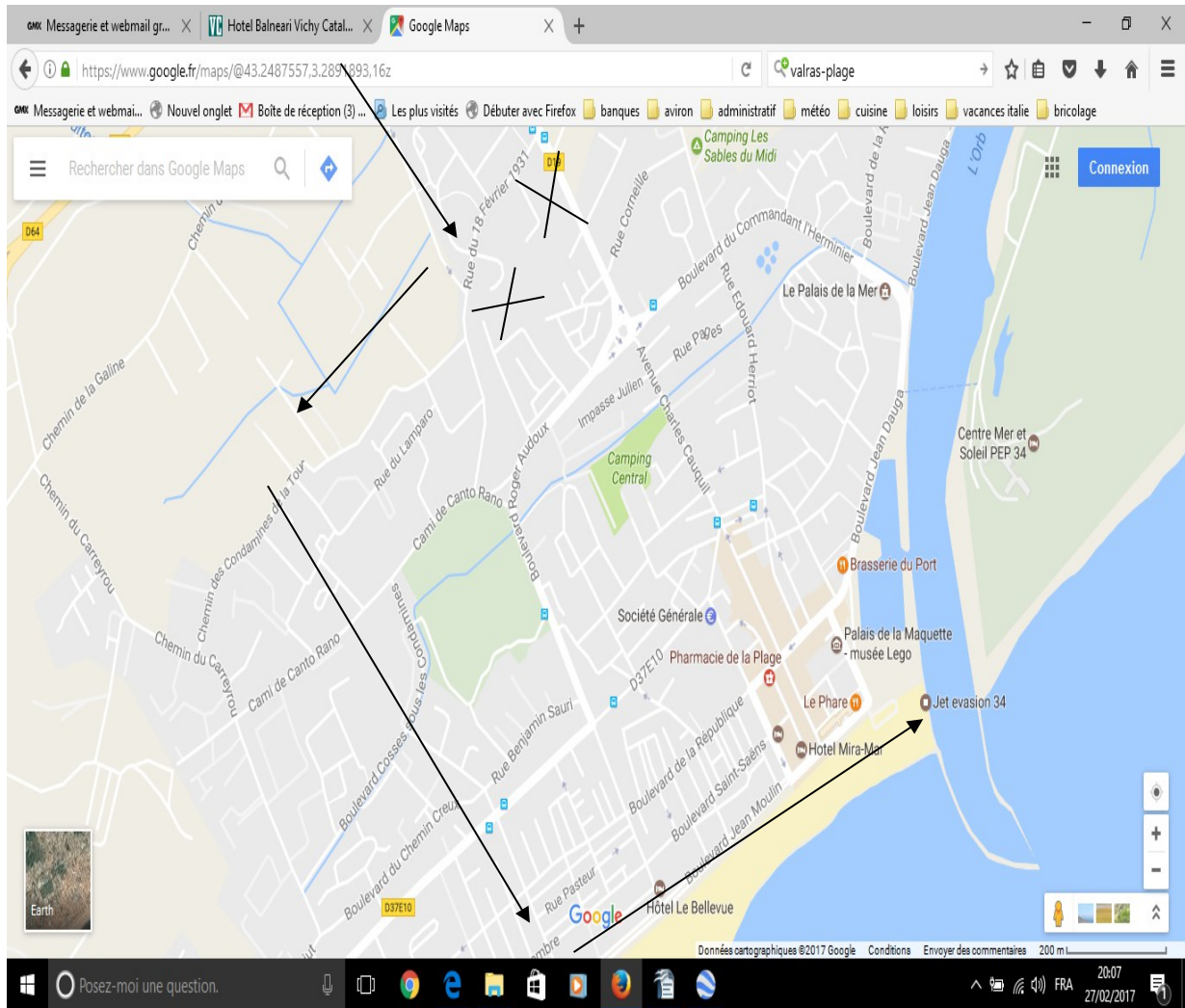
Date

Signature

Grand Prix de l'Hérault Aviron de Mer 2017 VALRAS-PLAGE

ACCES

**Sortie Béziers CENTRE,
direction Valras-Plage
Entrer dans VALRAS-PLAGE
en suivant le fléchage.**



Grand Prix de l'Hérault Aviron de Mer 2017
VALRAS-PLAGE

ORGANISATION

LIEU	Plage de la Foire CENTRE VILLE VALRAS PLAGE
Réunion d'information	Samedi 22 AVRIL 2017 à 12h (précises)
Organisation	Aviron Club Biterrois Philippe CADIOT : 06.26.88.62.62 C34018@club.avironfrance.fr pcadiot.aviron@gmx.fr
Licences	-Licences « A » FFA 2017 -certificat médical avec absence de contre indication à la pratique de l'aviron en compétition daté de moins d'un an. -Recommandations : les barreurs doivent être confirmés, avoir 16 ans minimum et être en possession de leur certificat médical.
Inscriptions	Sur site www.avironfrance.asso.fr pour toutes les courses du 1er mars au 17 avril 2017 (12h)
Circulation nautique	Un plan sera remis à chaque chef de bord
Parking pour le matériel	Signalé le jour du championnat
Hébergement	Office de Tourisme à Valras-Plage 2, square René-Cassin - 0499413636
Récompenses	Des récompenses seront remises aux vainqueurs par catégorie
Assurance	Chaque association doit avoir son matériel assuré
Prêt de bateaux	Nous contacter (peu de possibilités) + clubs voisins
Conformité des bateaux	Les bateaux doivent être conformes au code des régates d'aviron de mer, homologués aux normes FISA Chaque bateau doit être équipé d'une ligne de vie, d'un bout d'un diamètre d'au moins 8mm, d'une longueur supérieure à 10 m, de gilets accessibles pour chaque personne embarquée et d'une écope (si pas auto-videur)
Arbitrage	Régi par le code des régates FFA
Service de secours	Sur place à compter de 13h
Nota	Aucune indemnité ne sera versée. En cas de conditions météorologiques difficiles, le parcours sera adapté ou annulé .